

dance vont tomber dans les horreurs de la nécessité ? Un tel événement, vrai tableau de la désolation, effraie l'humanité... Tous les cœurs sensibles & judicieux doivent s'attendrir aux suites malheureuses qui resulteroient d'un tel principe. Et la loi, sur-tout, établie pour la protection des Peuples, qui doit veiller à la sûreté de leurs propriétés, doit aussi en pareille occasion se conformer au Gouvernement où elle se trouve transportée, ce qui s'opère par une nécessaire mitigation, toujours relative aux circonstances des temps, des mœurs & des climats. C'est ce qu'en doit raisonnablement attendre le Sr. de Lotbiniere. Eh ! feroit-il possible d'en douter ? après les soins paternels que le Gouvernement a pris jusqu'ici, pour concourir au bonheur des Sujets de Sa Majesté, en cette Province. Le passé est un garant certain d'une continuation pour l'avenir. La fortune des particuliers en dépend, & c'est de cette juste prévoyance de la Législation que les Défendeurs attendent leur sûreté ; qu'ils espèrent que Mr. Tascherau fera débouté de son action en retrait, & qu'ils seront affermis dans la possession d'un bien qu'ils ont si justement acquis.

Les Défendeurs en cherchant dans cette occasion leurs intérêts, s'occupent également de ceux de leurs Compatriotes : & si par cette démarche, le Gouvernement dont la sagesse & l'activité marchent toujours ensemble pour opérer la sûreté & la propriété des particuliers, fait des Réglemens pour le cas présent, relativement au vœu public, les Défendeurs se féliciteront d'y avoir contribué. Et en effet, que de si beau, que de plus louable que de s'occuper du bien être de son Pays. N'est-ce pas pour l'homme de bien, le plus grand & le plus solide des bonheurs.

Les Défendeurs certains par une vraie expérience, de l'at-